

Aménagement d'un lotissement de 15 lots à bâtir  
Lieu-dit « Font Cuberte »  
- Commune de La Roque d'Anthéron (13) -

**DEMANDE D'EXAMEN**  
**AU CAS PAR CAS**

*Avril 2021*

**SAS CHOPIN**



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/04/2021	21/04/2021	f09321p0124

### 1. Intitulé du projet

Défrichement d'une zone boisée de 12 635 m<sup>2</sup>, sur la commune La Roque d'Anthéron au lieu-dit « Font Cuberte », en vue de la création d'un lotissement de 15 lots à bâtir.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a- Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	<p>a) Défrichement soumis à l'autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.</p> <p>La zone de projet soumise à autorisation de défrichement constitue une superficie d'environ 1,263 ha.</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la réalisation d'un projet de 15 lots destinés à recevoir une habitation individuelle sur la zone constructible du PLU de La Roque d'Anthéron (13).

La surface des lots privatifs sera de 422 m<sup>2</sup> à 659 m<sup>2</sup> (soit une surface moyenne de 528 m<sup>2</sup>). La surface imperméabilisée par lot sera de 150 m<sup>2</sup> maximum.

Une voirie, des trottoirs et une aire de retournement (représentant 1 800 m<sup>2</sup>).

Deux espaces de rétention de surfaces respectives de 800 et 680 m<sup>2</sup> seront également réalisés.

L'assiette foncière de l'opération est de 12 635 m<sup>2</sup>.

Le projet est situé au Sud-est du centre-ville de la commune sur les parcelles cadastrales de section AP n°131, 76, et 129p.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Conformément au PLU de la commune de La Roque d'Anthéron, la zone UD du projet en question est définie comme une zone ouverte à l'urbanisation.

Le présent projet ne répond pas à une Orientation d'Aménagement Programmée par le PLU.

Conformément au PLU, ce projet permettra la réalisation de tous les réseaux et équipements nécessaires aux habitations. Le raccordement au réseau communal des eaux usées et les eaux pluviales seront collectées dans deux bassins de rétention.

Les systèmes viaires, les trottoirs, le nombre de stationnements privatifs (30) et le nombre de places visiteurs (12), ont été conçus pour privilégier les dessertes et les déplacements doux mais aussi pour prendre en compte les questions de défense incendie.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. La durée de ces travaux est estimée à 6 mois et seront phasés de la manière suivante :

- Défrichage d'une superficie boisée de 12 635 m<sup>2</sup> : il sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches puis l'enlèvement se fera par camion,
- Terrassement de la plateforme de voirie du lotissement,
- Pose des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphone pour la viabilisation des lots,
- Réalisation des enrobés de la chaussée et des parties communes du lotissement.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures édictées par le bureau d'études naturaliste Azurétudes dans son rapport ci-joint (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe 8).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux 15 habitations individuelles. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier à hauteur de 60 véhicules/jour.

12 places de parking visiteurs non clos seront créées pour combler les besoins en places de stationnement des futurs résidents.

L'accès au projet se fera depuis la rue Jean Giono ainsi que la rue du Pigeonnier.

Chacun des 15 lots accueillera une maison individuelle.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis d'aménager,
- Demande d'autorisation de défrichement.

Puis une fois le lotissement réalisé, le permis de construire des maisons individuelles.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Emprise totale du projet :	12 635 m <sup>2</sup>
Surface 15 lots privatifs :	12 635 m <sup>2</sup>
Surface voiries, trottoirs (parties communes) et stationnements :	1 800 m <sup>2</sup>
Surface Bassins de rétention :	1 480 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit « Font Cuberte »

13640 La Roque d'Anthéron

Parcelles de section AP n°  
131/76/129p

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 71' 08" 91 Lat. 54° 47' 59" 44,

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire de projet se trouve à 187 mètres au Nord de la ZNIEFF de type 2 n°930012447 « Chaîne des Côtes et Massif de Rognes ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence révisé et approuvé en septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Oui	Non	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Risque inondation, ce PPRI a été approuvé le 05/11/2014.</li> <li>- les Risques sismiques et mouvements de terrain, ce PPR a été approuvé le 06/05/1998.</li> <li>- Les Risques mouvements différentiels de terrain, ce PPR a été approuvé 14/04/2014.</li> </ul> Plan de prévention des risques technologiques : aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron est classée comme commune comportant de sites répertoriés dans la base BASIAS (activités industrielles et de services) mais pas dans celle de BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à 130 mètres la ZPS FR9310069 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour» et à 2,1 km de la ZSC FR9301589 « La Durance» et de la ZPS FR9312003 « La Durance».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de 15 nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. Sur une base de 150l/j/hab., cette consommation est estimée à environ 9 m3/j. La commune est alimentée directement par la nappe alluviale de la Durance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 8 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 130 mètres du site de projet. Tous les autres sites Natura 2000 sont situés à plus de 2 km. Les incidences du projet sont non significatives sur le réseau des sites Natura 2000 (Cf. Annexe 8).

		Oui	Non	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur la zone constructible au PLU (en zone UD).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>➤ Le site de projet est concerné entièrement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Risque sismicité : toute la commune est située en « risque moyen»</li> <li>- Le Risque glissements de terrain (secteurs B8)</li> <li>- Le Risque lié au retrait et gonflement des argiles : Aléa faible</li> <li>- Le Risque inondation par ruissellement ; le site de projet est situé, en partie, en zone d'aléa modéré.</li> <li>- Le site de projet est concerné en partie par le Risque feux de forêt : Aléa faible à moyen.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le défrichage, le terrassement et la viabilisation. Cette opération sera de courte durée (environ 6 mois) et les prestataires choisis devront respecter les prescriptions du type « Chantier Vert » : plan de circulation et limitation des vitesses.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser : travail en période de jour, regroupement des travaux bruyants, matériel respectant la législation, utilisation de palissade.



		Oui	Non	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet pourra engendrer ponctuellement des vibrations, en particulier lors du compactage des couches de la voirie.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération comportera des éclairages nocturnes le long de la voirie interne. Il s'agit de 20 candélabres de 4 mètres de mât. Les lampadaires seront de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et équipés de détecteur de présence.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par le lotissement seront collectées dans deux bassins de rétention dont le rejet se fera directement dans le réseau pluvial communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet des eaux usées se fera directement dans le réseau communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de l'opération, des déchets non dangereux végétaux seront produits et éliminés via des entreprises de valorisation agréées choisies par le prestataire du défrichage. Valorisation des bois présent sur les parcelles défrichées, revente si essences boisées de qualité, élimination des déchets verts par compostage et interdiction de brûlage.

		Oui	Non
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. Annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évaluer l'impact potentiel du projet de 15 lots sur l'environnement et la santé humaine ; les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs sont les suivants :

- un site entouré par des habitations individuelles dont certaines sont en cours de construction;
- l'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructible, pas sur les EBC ni sur les zones naturelles ;
- des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase opérationnelle.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.
8- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000. Dans le cadre de la Demande d'Autorisation de Défrichement et de la demande de permis d'aménager qui vont être déposés dans quelques semaines nous avons fait réaliser cette étude. Nous la joignons donc à la présente à toutes fins utiles.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Roque d'Anthéron

le,

09/04/2021

Signature

 **SAS CHOPIN**  
13640 LA ROQUE D'ANTHERON  
SIRET : 882 584 385 000 16  
mail : chopinbo2019@gmail.com

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus